Paris, le 20 juillet 2020

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne

75700 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez clôturé le Ségur de la Santé par la signature d'accords assurant une valorisation et reconnaissance des professionnels soignants à l'hôpital et en EHPAD. Nous nous félicitons des résultats bâtis sur l'équité entre les acteurs contribuant au service public.

Toutefois, les enjeux de revalorisation et les mesures d'attractivité des métiers de la santé doivent être réfléchis dans une approche globale de la santé. A cet égard, nous nous permettons de porter à votre attention les difficultés attendues dans le secteur médico-social et social où les accompagnements sont réalisés par des professionnels de la filière du soin mais aussi ceux de la filière éducative et sociale, notamment dans le secteur du handicap, dans celui du domicile et dans celui des publics confrontés à des difficultés spécifiques. Dans ce contexte, la gratification des seuls professionnels du soin posera des problèmes de management dans les établissements et services médico-sociaux et sociaux en créant des situations d'injustice entre salariés, dans la mesure où certains métiers de la filière éducative et sociale sont déjà moins bien rémunérés que les professionnels soignants en exerçant pourtant des taches comparables : à titre d'exemple, citons le cas des aides-soignants (AS) et des accompagnants éducatifs et sociaux (AES) qui accomplissent les mêmes fonctions dans le champ des établissements pour adultes en situation de handicap (MAS/FAM) ou les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Il paraît également crucial de lever les obstacles à la généralisation et à la valorisation de la fonction de médiateur de santé pair, tant la médiation en santé est importante pour les personnes en situation de précarité.

Aussi, il semble indispensable de considérer que les mécanismes de revalorisation salariale et plus globalement d'attractivité des métiers concernent l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement exerçant leurs fonctions dans l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux, sans considération de statut public ou privé et de nature de financement (assurance maladie/ Etat/ départements).

Vous l'avez compris, notre alerte vise à prévenir l'apparition d'un secteur santé à deux vitesses. La santé doit pouvoir être envisagée globalement, sans créer de nouveaux cloisonnements entre les professionnels des établissements, du domicile ou entre secteurs, entre les professionnels soignants et ceux de l'accompagnement.

Nous demandons donc qu'un travail collectif, s'inscrivant dans un dialogue social rénové soit engagé sans délai sur l'attractivité des métiers non pris dans en compte dans le Ségur de la santé et que ses conclusions puissent être prises en compte dans le cadre de la prochaine loi Grand Âge Autonomie. Soyez assuré de la disponibilité et de l'engagement de nos fédérations et associations lors de ces échanges.

Espérant que le « Monde d'après » puisse être celui où la santé est envisagée dans son acception globale, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

M.J. DAGUIN Présidente ADMR	J.L GARCIA Président APAJH	A. ROCHON Président APF-FH	N. BARBOTTIN Présidente ASEI
J. BIGOT Présidente CNAPE	J.J. ELEDJAM Président Croix Rouge	F. GUEGUEN DG FAS	N. HERRERO Présidente FNATH
M.S. DESAULLE Présidente FEHAP	M. MONCHAUX Président GNDA	E. CONSTANS Président LADAPT	A. RAOUL Président NEXEM
M.R. TILLON Présidente UNA	L. GATEAU Président UNAPEI	P. DOUTRELIGNE Président UNIOPSS	